

saire de différer le pardon ou l'absolution, pour s'assurer des dispositions des pénitens.

D. Que doit faire un pénitent, quand le Confesseur lui diffère l'absolution ?

R. Il doit se soumettre à ce délai avec humilité, en éloigner la cause et se mieux préparer pour une autrefois.

§ 2.

De la Confession.

* D. Qu'est-ce que la Confession ?

R. C'est une déclaration que l'on fait de ses péchés à un Prêtre pour en recevoir l'absolution.

D. Quelles qualités doit avoir cette déclaration ?

R. Elle doit être humble, sincère et entière.

D. En quoi consiste l'humilité de la Confession ?

R. Elle consiste à déclarer ses péchés avec une grande confusion d'avoir offensé Dieu.

D. En quoi consiste la sincérité de la Confession ?

R. A déclarer ses péchés simplement, tels qu'on les connoit, sans exagération ni excuse.

D. En quoi consiste l'intégrité de la Confession ?

R. Elle consiste à déclarer tous les péchés au moins mortels que l'on a commis, autant qu'on